



CENTRE HOSPITALIER DE VICHY

## Le Centre Hospitalier de VICHY

### RECRUTE

#### **SAGE-FEMME (F/H)**

Pôle : Femme-Enfant

Service : Gynécologie Obstétrique

**2 Postes en CDD (remplacement) à 100%**  
pour 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024

#### Renseignements à prendre auprès de :

Madame QUESADA Mathilde  
Coordinatrice en maternité  
Tel : 04.70.97.13.25 poste 13 25  
[Mathilde.quesada@ch-vichy.fr](mailto:Mathilde.quesada@ch-vichy.fr)

#### **CANDIDATURES A :**

Madame Françoise PERONNEAU  
Secrétariat D.R.H  
☎ 04.70.97.35.16  
Mail : [francoise.peronneau@ch-vichy.fr](mailto:francoise.peronneau@ch-vichy.fr)

 CENTRE HOSPITALIER DE VICHY  
Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales  
BP. 2757  
03207 VICHY CEDEX

FICHE DE POSTE ANNEXEE :

REFERENCE INFORMATIQUE N° : GYNECO\_SAFE\_001

Documents à transmettre :

L'envoi d'un CV et d'une lettre de motivation est obligatoire

Copie carte d'identité

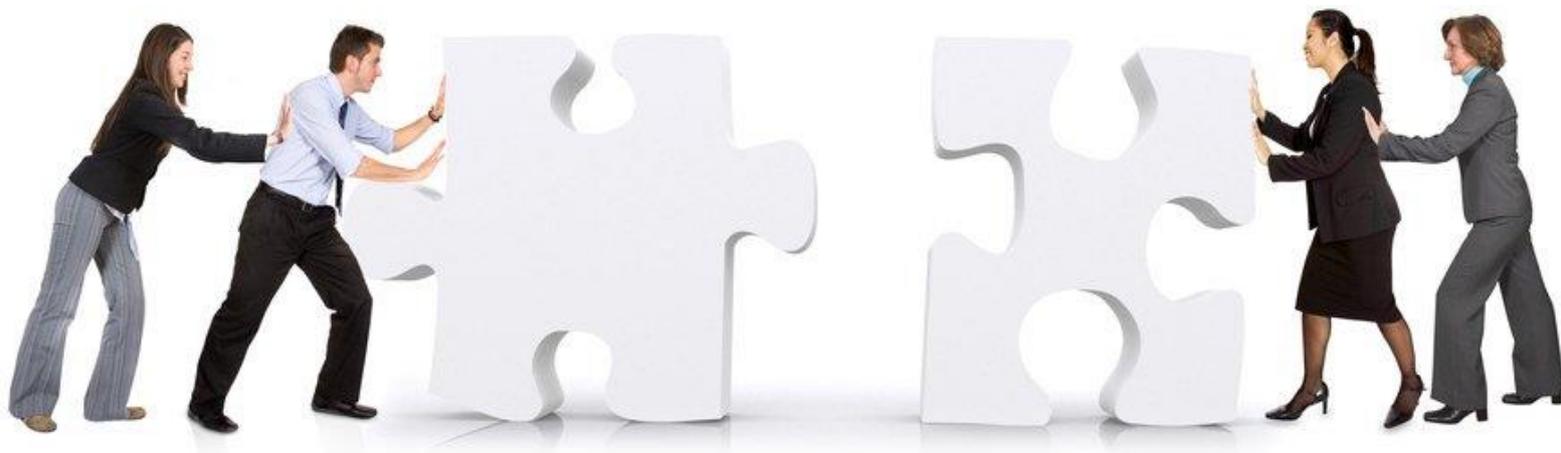
<https://www.ch-vichy.fr/>



CENTRE HOSPITALIER DE VICHY

# FICHE DE POSTE

***Sage-femme Gynécologie obstétrique***



**Année 2024**

CENTRE HOSPITALIER JACQUES LACARIN  
Service Formation - GPMC

## FICHE DE POSTE

### Référence informatique n° : GYNECO\_SAFE\_001

Intitulé : **Sage-femme Gynécologie obstétrique**

Métier : **Sage-femme**

**Affectation :**

Pôle : **Femme-Enfant**

Service : **Gynécologie obstétrique**

### Diplôme ou niveau requis

Diplôme d'état de Sage-femme délivré par l'UFR de médecine  
Catégorie A de la fonction publique hospitalière  
La sage-femme doit être inscrite à l'Ordre des sages-femmes

**Poste polyvalent**  
**A forte spécificité**

### Positionnement dans l'organigramme

#### Autorités hiérarchiques

- Sage-femme coordinatrice
- Directeur des affaires médicales
- Médecin chef de service de la maternité
- Médecin Chef du pôle Femme-Enfant

#### Liaisons fonctionnelles

- Les gynécologues-obstétriciens
- Les anesthésistes pour le suivi en collaboration avec l'obstétricien pour la péridurale et la réanimation.
- Les pédiatres pour la réanimation et la prise en charge des nouveau-nés
- Les infirmières puéricultrices
- Les AS AP, ASHQ
- Les assistantes sociales pour les problèmes sociaux et la relation avec les professionnels de la protection de l'enfance
- Le pédopsychiatre et les psychologues
- Les IADE et IBODE intervenant en secteur de naissance
- L'ensemble des unités de soins et plus particulièrement les services de pédiatrie, bloc opératoire, urgences, chirurgie, diabétologie, néphrologie
- La pharmacie, le service biomédical, la radiologie, le laboratoire.
- Le CLIN/ IDE hygiéniste
- Les diététiciennes, le personnel des cuisines
- Le magasin central.

## Présentation de l'unité

Maternité de niveau IIa appartenant au Réseau de Santé Périnatal d'Auvergne

Nombre d'accouchements : 916

Il regroupe 3 unités :

- Consultations gynécologiques et obstétricales, préparation à la naissance et planning familial
- Bloc obstétrical (3 salles d'accouchements, 2 salles de pré-travail, 1 salle nature, 2 salles d'admission et un bloc opératoire et SSPI)
- Suites de naissances mère-enfant (18 chambres seules)

## Mission du service

- Assurer la prise en charge obstétricale (consultations, hospitalisations, naissances, suites de naissances, préparation à la naissance classique, yoga, piscine et hypnose).

- Assurer la prise en charge gynécologique (consultations, planning familial, hospitalisation des IVG tardives).

Les patientes sont accueillies 24h/24 pour les urgences gynécologiques et obstétricales

## Localisation

Sur le site du Centre hospitalier de Vichy, bâtiment Pôle femme-enfant

## Constitution de l'équipe

Chef de Pôle

Chef de service

Cadre supérieur de santé

7 médecins gynécologues-obstétriciens à temps plein

1 médecin gynécologue-obstétricien vacataire

7 médecins pédiatres

27 sages-femmes (23.8 ETP)

1 sage-femme coordinatrice

AS-AP : 20 ASAP (19.7 ETP)

ASHQ = 5 ETP mutualisés sur 2 services (maternité + service chirurgie polyvalente)

Secrétaires = 5.6 ETP

EDR AS-AP du PFE = 5 ETP

1 ETP psychologue

0.5 ETP assistante sociale (poste mutualisé sur pédiatrie et maternité)

## Conditions d'exercices et particularités du poste

Horaires de travail : secteur salles de naissance : garde de 12h (8h-20h00 et 20h-8h00)

Secteur hospitalisation : garde de 12h (8h-20h et 20h-8h) et poste en 7h30 (8h-15h30)

Secteur consultations et préparation à la naissance : poste en 10h30 (horaires variables)

## Polyvalence sur l'ensemble des différents secteurs de la maternité (salles de naissances et hospitalisation)

– **seulement 10 sages-femmes de l'équipe tournent en plus sur le secteur des consultations (plage fixe)**

Tenue vestimentaire : réglementaire et adaptée à l'activité

Travail en équipe pluridisciplinaire et polyvalence des postes

Travail avec partenaires extérieurs Réseau RSPA, PMI, Conseil général, professionnels de santé libéraux, les organismes médicaux, psychosociaux et les instituts de formation et l'université de maïeutique

Contraintes d'un service d'urgence (contraintes physiques, psychiques, stress, travail de nuit)

## Technologies utilisées

Bureautique

Logiciel du dossier obstétrical informatisé : ICOS

Logiciel de prescription et distribution des médicaments : ORBIS

Logiciels divers (gestion des patients, serveur d'actes, laboratoire, maintenance, de commandes)

Centrale de surveillance (MOSOS)

Echographe et monitoring

Appareils automatisés pour perfusions

Examens de biologie délocalisés (Hémocue et lactates au scalp foetal)

## Missions principales

La profession de sage-femme est une profession médicale autonome à compétence définie. La sage-femme étant spécialiste de l'obstétrique physiologique, ainsi que de la prise en charge du nouveau-né sain à la naissance, ses compétences recouvrent essentiellement le champ de la périnatalité

La sage-femme a pour fonction de diagnostiquer et de pratiquer le suivi des grossesses, pratiquer l'accouchement eutocique et les soins post-nataux, le suivi et les soins du nouveau-né après la naissance, tant sur le plan médical que psychologique et social en accompagnant la femme et le couple avant, pendant et après la naissance

Elle surveille les grossesses pathologiques en collaboration avec les gynécologues-obstétriciens, participe à la régulation des naissances et à la prévention dans l'ensemble des domaines de la gynécologie-obstétrique.

La sage-femme est responsable de l'organisation générale des soins et des actes obstétricaux relevant de sa compétence.

Elle prescrit les examens et thérapeutiques en relation avec ses compétences.

## Fonctions médicales et soins : prise en charge et accompagnement

Unité consultations gynécologiques et obstétricales :

- Diagnostiquer et surveiller les grossesses
- Assurer la préparation et l'accompagnement du couple à la parentalité (préparation classique avec relaxation, piscine, Yoga, hypnose)
- Dépister et surveiller les grossesses à risques
- Assurer des consultations post-natales, consultations spécialisées (hypnose, acupuncture), des consultations gynécologiques de prévention et la visite post natale.
- Consultations d'allaitement maternel pré et post natales
- Assurer la prise en charge tabacologique
- Réaliser les échographies obstétricales.

Secteur de naissance (3 salles de naissance, 2 salles de pré-travail, 1 salle nature, 2 salles d'admission et un bloc opératoire et SSPI)

- Assurer les consultations obstétricales (en urgence et programmées)
- Surveiller et accompagner le travail de l'accouchement
- Pratiquer les accouchements eutociques
- Accueillir et prendre en charge le nouveau-né
- ⇨ Tenir à jour le dossier obstétrical
- Déclarer le nouveau-né à l'état-civil et tenir le registre des naissances.

Secteur hospitalisation : suites de couche et surveillance de grossesse (18 lits) :

- Prévenir les complications
- Informer, aider et accompagner l'allaitement maternel
- Assurer le suivi médical et les soins du nouveau-né
- Prévenir et dispenser une éducation à la santé dans le domaine de la périnatalité
- Hospitalisation des IVG tardives (et chirurgicaux si plus de place en service d'ambulatoire ou uro-gynéco)

### Planning familial :

- Participer à la prise en charge des IVG
- Organiser et animer des actions de prévention et d'éducation à la santé dans le domaine de la sexualité et des IST
- Assurer des consultations gynécologiques de prévention.

### **Gestion**

- Gérer et encadrer une équipe, en particulier en l'absence de la sage-femme coordinatrice
- Déléguer les différentes tâches au personnel encadré
- Participer aux différents projets médicaux ou non médicaux du service
- ⇨ Gérer les stocks en médicaments et en matériel médical
- Participer au suivi de la maintenance des différents matériels
- Participer à la politique de gestion des risques (signalements d'événements indésirables, CREX, patients traceurs, EPP)
- Intégrer la notion d'efficacité et de développement durable dans la gestion quotidienne du service.

### **Communication et animation**

#### Avec les patientes et leur famille :

- Accueillir les patientes et leur famille
- Délivrer une information claire et adaptée en particulier sur le bénéfice-risques lors de toute décision médicale
- Assurer la traçabilité des informations données
- Veiller à obtenir en toute circonstance le consentement aux soins

#### Avec les autres professionnelles et au sein des lieux d'activité :

- Partager, transmettre, assurer la traçabilité des informations dans le cadre du secret professionnel et de la déontologie
- s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire intra et extra-hospitalière, travailler en réseau
- Participer aux différents groupes de travail

### **Encadrement et formation**

- Encadrer les étudiants sages-femmes et autres étudiants
- Utiliser les divers processus d'apprentissage, en particulier la pédagogie médicale
- Favoriser le travail de recherche des étudiants
- Animer des séances de groupe
- Assurer des entretiens individuels ou en couple auprès des patientes

### **Veille professionnelle**

- S'informer régulièrement de l'évolution scientifique des pratiques (HAS, sociétés savantes, Evidence Base Médecine, ...)
- Développer une réflexion critique sur sa pratique en vue de l'améliorer (évaluation des pratiques professionnelles)
- Contribuer à la rédaction des protocoles
- Contribuer aux relevés pour les enquêtes ou travaux
- Se former régulièrement et assurer une veille législative dans le domaine de la périnatalité

### **Missions spécifiques ou ponctuelles**

- Consultations de tabacologie
- Echographies
- Consultations planning familial
- Consultations gynécologiques de prévention
- Participation active à la vie du Réseau de santé périnatal RSPA (conseil scientifique, coordination, ...)

## Activités complémentaires et/ou transversales

- Référent CLIN, CLUD, hémovigilance
- Référent pharmacie
- Participation à la CME
- Participation aux groupes de travail transversaux

## Lien avec le Répertoire des compétences : Sage-femme (H05F10)

